



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale

Saint-Denis, le 01/09/06

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

A R R E T E N° 3242 /DRASS

**portant modification à la nomination des membres au Comité Régional de
Gestion du Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville**

KKKKKK

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la sécurité sociale et notamment l'article L. 183-1 ;
- VU le décret n° 99-940 du 12 novembre 1999 relatif au fonds d'aide à la qualité des soins de ville et plus particulièrement ses articles 12 et suivants ;
- VU l'arrêté n° 3065 du 2 décembre 2003 portant nomination des membres au Comité Régional de Gestion du Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville ;
- VU l'arrêté n° 2737 du 7 octobre 2005 portant modification des membres au Comité Régional de Gestion du Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - L'article 1^{er} de l'arrêté n° 3065 du 2 décembre 2003 est modifié ainsi qu'il suit :

4) En tant que représentants de professionnels de santé

a) Médecins spécialistes :

TITULAIRES

- M. le Dr Frédéric VASSAS
- M. le Dr François ANDRE

SUPPLEANTS

- M. le Dr Berbard BODEN
- M. le Dr Christian LEMBA

b) Médecins généralistes :

TITULAIRES

- M. le Dr Patrice HUMBERT
- M. le Dr Shashi BACHUN

SUPPLEANTS

- M. le Dr Gilbert POTIER
- M. le Dr Krishna BADAMIA

Le reste sans changement.

ARTICLE 2. - Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

FAIT A SAINT-DENIS, le 01/09/06

LE PREFET,